

■ Un plan de gestion de la forêt jusqu'en 2035

Depuis le 1^{er} janvier 2016 un nouveau plan de gestion s'applique dans la forêt domaniale de Montargis. Ce document est appelé par les forestiers de l'Office National des Forêts «Aménagement forestier». C'est un bilan de la gestion passée (le précédent aménagement était valide pour la période 1996 – 2015) et la prise de décisions à appliquer dans les vingt prochaines années jusqu'en 2035. Les aménagements forestiers résultent d'une démarche ancienne, il y a dans les archives de l'ONF à Montargis des documents rédigés au 18^e siècle.

Le chêne a toujours été l'espèce que les forestiers se sont efforcés de favoriser en forêt de Montargis, les critères de gestion ont peu évolué :

- La production de bois, matière première renouvelable, reste l'objectif principal même si les utilisations ont changés au cours des siècles.
- Rajeunissement par régénération naturelle.
- Exploitabilité vers 180 – 200 ans, à cet âge les chênes mesurent un peu plus de 30 mètres de hauteur.
- L'accueil du public a été pris en compte dès l'aménagement rédigé en 1922 (bientôt un siècle !)
- Mise en œuvre d'action visant à préserver la biodiversité comme laisser du bois mort en sous bois, le maintien d'arbres biologiques, morts ou à cavités, ou la restauration des mares (les travaux menés dernièrement afin de contrôler le développement des végétaux dans l'Etang de Paucourt et donc son comblement, entrent dans cette catégorie et étaient programmés dans l'aménagement précédent).



- A noter que des périmètres de protection de la ressource en eau potable ont été délimités sur 1737 ha de forêt par Déclaration d'Utilité Publique de 1978 et 1988 (le captage du Puy de l'Abîme est situé parcelle n° 29).

Le chêne est actuellement majoritaire sur 84 % de la surface. Sa place a un peu augmentée ces vingt dernières années et une tendance identique est prévue dans le nouvel aménagement. Dans l'ouest de la forêt 85 ha de peuplements mélangés où le pin sylvestre dominait avant 1996 sont désormais constitués en majorité de chêne. A partir de 2016 ce processus de valorisation du chêne présent dans les peuplements résineux sera poursuivi sur 40 nouveaux hectares. La place des résineux se réduit progressivement. A moyen terme des essences introduites comme le Douglas où le pin Weymouth seront remplacées car elles sont considérées comme mal adaptées au réchauffement climatique. Il n'est pas illusoire de penser qu'à long terme le pin sylvestre sera le seul résineux de la forêt de Montargis, seulement présent sur une surface limitée à l'ouest pour mettre en valeur les sols les plus pauvres. Ce résineux se régénère naturellement en forêt de Montargis.



Le récolte de bois a été de 20 000 m³/an en moyenne durant ces dix dernières années, c'est ce même prélèvement qui est visé à partir de 2016 et il correspond à environ 4.8 m³/ha/an, chiffre équivalent à la croissance des peuplements forestiers présents en forêt de Montargis qui ne sera donc pas appauvrie et encore moins ruinée.

Le rajeunissement des peuplements est un impératif, les peuplements de chêne de la forêt de Montargis sont dans un bon état sanitaire. Cependant il existe ponctuellement des signes de dépérissements qui rappellent qu'il faut rester vigilant (voir les chênes en début de dépérissement situés au carrefour de l'Etoile en direction de Paucourt). Dans les 20 prochaines années 117 ha de régénérations commencées avant 2015 devront être menées à bien. 317 nouveaux hectares seront régénérés. 230 ha sont déjà identifiés pour des régénérations à terminer au-delà de 2035.

Pour mémoire les surfaces à régénérer entre 1996 et 2015 étaient de 366 ha. Les peuplements régénérés font l'objet de travaux d'entretien, manuels ou mécanisés. Ces investissements sont à programmer annuellement parmi les 1088 ha au stade semis de moins de 8 mètres de hauteur.

En dehors des coupes de régénération, des coupes d'éclaircie sont pratiquées. Elles visent à abaisser progressivement la densité des tiges. Pour le chêne à partir de 50 ans et jusqu'à 180 ans il faut que cette densité passe de quelques milliers de tiges à l'hectare à un peu moins de cent tiges à l'hectare. Pour ce faire il sera exploité chaque année 350 hectares

d'éclaircies en moyenne (contre 395 hectares par an entre 2006 et 2015). Chaque parcelle forestière passe en éclaircie tous les 8 ans (jeunes peuplements) ou 10 ans (peuplements adultes) – les rotations de 6 ans qui existaient jusqu'en 2015 sont abandonnées. Les éclaircies s'accompagnent d'une désignation de 70 chênes objectifs à l'hectare qui seront amenés à constituer le peuplement final à 180 ans. Ces chênes sont ceinturés à la peinture «chamois», une manière de montrer que le forestier travaille sur le très long terme.

Gilles DEBOISSE (O.N.F.)